

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03757

Numéro SIREN : 820 866 895

Nom ou dénomination : Endrix AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2023 sous le numéro de dépôt A2023/000998

ENDRIX AUDIT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 12 278,00 €

Siège social : 18 AVENUE FÉLIX FAURE

69007 LYON

820 866 895 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 2 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le deux décembre,
à neuf heures dix minutes,

Les associés de la société ENDRIX AUDIT se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, en date du 17 novembre 2022. Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Régis LACROIX préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent sur les 12 278 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2022,
- le rapport spécial du président sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que ces documents ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- [...]
- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de M. Régis LACROIX démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture de son rapport spécial.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Régis LACROIX de ses fonctions de président de la société à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

- la société ENDRIX GRP,

Société anonyme au capital de 8 134 000 euros,

Dont le siège est à LYON (69007) 18 avenue Félix Faure,

Immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 504 431 362,

Représentée par son Président Directeur Général, Monsieur David HUMBERT, sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre consentir à tout mandataire de son choix toute délégation de pouvoirs qu'il juge nécessaire, dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Remerciant l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner, Monsieur David HUMBERT, représentant légal de la société ENDRIX GRP, déclare accepter cette nomination.

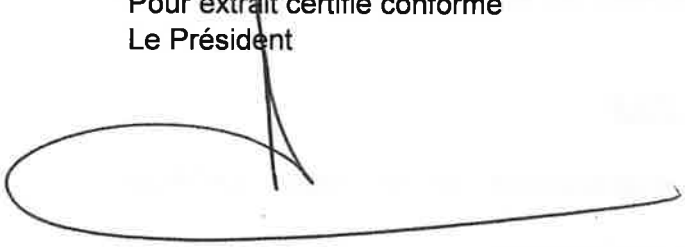
Il déclare n'être frappé d'aucune déchéance, incapacité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer cette fonction. Il déclare en outre remplir les conditions prévues par les statuts pour être nommé président.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Le Président

A large, stylized handwritten signature in dark ink, starting with a large loop and ending with a long horizontal stroke.